

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 15 (1985)
Heft: 6

Rubrik: Votre argent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les fleurs de la vie

Avez-vous remarqué, et il vaut la peine de le souligner, que les fleurs accompagnent nos existences du début à la fin ?

A la naissance, on fête la mère en l'entourant de bouquets, autant pour l'heureuse délivrance que pour l'apparition du petit être attendu. Une arrivée fleurie dans un monde rempli d'épines.

A la petite enfance, c'est la joie de découvrir la variété des fleurs, la richesse de leur forme, la splendeur de leurs couleurs, des plus simples et plus communes aux plus rares et compliquées. On ouvre les yeux sur les chefs-d'œuvre floraux de la nature. Parfois, on fait de minuscules bouquets à offrir à la maman, à la marraine: double sourire, enfantin et floral. Et plus tard, sous la direction de professeurs avisés, on connaît les fleurs par leur nom, on en scrute les secrets, on sait leurs lieux de prédilection, les endroits où elles se cachent pour que les vandales ne les saccagent pas sans discernement et au risque d'en éteindre l'espèce.

Vient le temps des fiançailles où l'élu de cœur reçoit, à côté des poèmes et missives d'amour, le langage coloré et parfumé de fleurs choisies à dessein pour accompagner ou remplacer la lettre ou l'aveu de tendresse.

Le jour du mariage, il y a la fleur reine, la jeune fille qui devient épouse, la future mère, à laquelle on rend hommage et dédie des vœux à travers la masse de fleurs à l'église. Il y a la fleur sur le front, le bouquet de la mariée, les fleurs à la boutonnière du mari et des invités: signes visibles de l'allégresse et de la joie partagées, de la vie qui se perpétue.

Qu'on n'oublie pas la fleur d'affection au malade, la fleur de communion à l'isolé, la fleur du souvenir sur telle tombe, la fleur de la reconnaissance à une bienfaitrice, la fleur des fêtes familiales (noces d'argent ou d'or). Messagères simples et éloquentes, elles expriment nos sentiments intimes mieux que nos paroles: les fleurs, elles, savent s'exprimer.

Et vient très (trop) tôt, l'échéance inéluctable des fleurs dernières, des couronnes de l'adieu (à Dieu), le geste du souvenir et de l'Au-revoir plein d'espérance, la fleur de la page de vie qui se tourne définitivement pour la terre, mais orientée vers la vie éternelle.

Les fleurs de la naissance, le bébé ne les voit point. Les fleurs de la mort, le défunt ne les voit plus. Mais entre les deux, que la vie ait été longue, influente, brève ou modeste, on ose espérer que chacun aura saisi l'occasion d'offrir ou de récolter les fleurs épanouies de la foi qui rayonne, de l'espérance qui soutient et de l'amour, la fleur par excellence, que Dieu a créée pour la paix et le bonheur de l'homme.

Jean-Rodolphe Laederach
pasteur, Peseux

Au service des personnes âgées et handicapées



La centrale d'appel de l'AST

En Suisse, 70% des ménages possèdent une ou plusieurs voitures. Parmi les 30% restant figurent de nombreuses personnes âgées ou handicapées qui sont souvent confrontées à des problèmes de déplacement. Depuis bientôt une année, ces personnes peuvent s'adresser à la centrale d'appel de l'Association suisse des transports (AST) à Délémont (tél. 066/22 88 88).

Le principe de ce service de l'AST consiste à enregistrer des demandes de personnes qui n'ont pas de moyens de transport à disposition puis de cher-

cher, avec le concours de la radio romande, des automobilistes bénévoles qui effectuent le trajet en question. La centrale d'appel de l'AST est en service tous les matins de 9 h à 12 h et les messages sont diffusés entre 8 h 30 et 8 h 45 dans le cadre de l'émission «Clefs en main» sur RSR 1. Les bénévoles s'annoncent à la centrale de l'AST qui met les intéressés en contact.

En 1984, la centrale d'appel a été en service durant 157 jours. Au cours de cette période, elle a enregistré cinquante-six demandes et trouvé une solution pour la moitié d'entre elles. A noter encore que la centrale d'appel de l'AST ne concurrence pas les services de transport pour handicapés. Ces derniers couvrent généralement les besoins dans le rayon local seulement, alors que la centrale d'appel de l'AST intervient pour des transports régionaux ou interrégionaux.

Par le Service romand d'information du Crédit Suisse

Qui surveille les banques ?

A. L., Genève. Dépositaires de sommes considérables qui leur sont confiées pour les gérer, les banques sont-elles soumises à une surveillance officielle?

Sans entrer dans le détail de tous les mécanismes existant pour veiller au bon déroulement des affaires bancaires en Suisse, il faut rappeler que ces entreprises sont soumises depuis 1935 à une loi fédérale spécifique qui a institué un organe spécialisé, la Commission fédérale des banques. Celle-ci a pour tâche de suivre attentivement les établissements suisses et étrangers qui travaillent dans notre pays. Au cours des ans, les pouvoirs de cette commission fédérale ont été renforcés pour lui permettre d'exercer son activité dans l'intérêt de la place financière suisse et de ceux qui lui font confiance.

100 000 banquiers ?

N. E., Delémont. On entend souvent dire que les banques occupent en Suisse environ 100 000 personnes. Est-ce à dire que tous sont des banquiers?

Le «Robert» donne de ce vocable la définition suivante: «Celui qui fait le commerce de la banque, dirige une banque.» Ce n'est évidemment pas le cas de tous les employés de banque! Bon nombre d'entre eux sont occupés à des activités découlant du commerce de la banque sans y prendre de part active; ils assument des tâches administratives derrière les guichets. Si le nombre des collaborateurs «au front» a augmenté, la croissance la plus forte a été le fait de ce qu'on appelle «les arrières». Cette croissance aurait été encore bien plus considérable sans le recours aux ordinateurs et autres équipements électroniques. On estime que, pour absorber le volume de travail qui incombe aujourd'hui aux banques, ce n'est pas 100 000 collaborateurs qu'elles devraient occuper mais 500 000 si l'on en était resté aux modes de travail d'il y a 20 à 30 ans.

aînés
renseigne et divertit.
Faites-le connaître
autour de vous!